

Conseil municipal de DOLVING
Département de la Moselle
Date de convocation : 05/02/2026
Date d'affichage : 16/02/2026
Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 8
Type de scrutin : ordinaire

Délibération n°2026/01/01

Séance du 12 février 2026
Sous la présidence de Monsieur Antoine LITTNER, Maire

Conseillers présents : M. BECKER Philippe, M. KARL Daniel, M. LILAS Claude, M. PIERRON Emmanuel, M. RISSER Stéphane, Mme SCHERRER Isabelle, Mme SCHROEDER Marie-France, Mme SINTEFF Aurélie.
Conseiller absent : M. GAUTHIER Jérôme.
Secrétaire de séance : M. KARL Daniel.

Délibération n°2026/01/01

Nomenclature Actes : 7.1

Budget Lotissement « Les Vignes » : Approbation du compte administratif 2025

M. le Maire soumet au conseil municipal le compte administratif 2025 du budget lotissement « Les Vignes ». En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. LILAS Claude, élu président de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par le maire.

M. LILAS Claude, président de séance donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2025 Lotissement « Les Vignes »	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	45 734,02	42 900,15	88 634,17
Dépenses	15 450,15	45 734,02	61 184,17
Résultat propre de l'exercice 2025	30 283,87	- 2 833,87	27 450,00
Report de l'exercice 2024	-45 734,02	1 208,99	-44 525,03
Résultat brut de clôture 2025	-15 450,15	-1 624,88	-17 075,03
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat net de clôture 2025	-15 450,15	- 1 624,88	-17 075,03

Après avoir entendu en séance le rapport de M. LILAS Claude, président de séance et constatant les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

M. le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le compte administratif 2025 du budget lotissement « Les Vignes » arrêté aux résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant Monsieur le Maire de Dolving dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet <https://www.telerecours.fr/>

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire, Antoine LITTNER

Le secrétaire de séance, Daniel KARL



Conseil municipal de DOLVING

Département de la Moselle

Date de convocation : 05/02/2026

Date d'affichage : 16/02/2026

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 9

Type de scrutin : ordinaire

Délibération n°2026/01/02

Séance du 12 février 2026

Sous la présidence de Monsieur Antoine LITTNER, Maire

Conseillers présents : M. BECKER Philippe, M. KARL Daniel, M. LILAS Claude, M. PIERRON Emmanuel, M. RISSER Stéphane, Mme SCHERRER Isabelle, Mme SCHROEDER Marie-France, Mme SINTEFF Aurélie.

Conseiller absent : M. GAUTHIER Jérôme.

Secrétaire de séance : M. KARL Daniel.

Délibération n°2026/01/02

Nomenclature Actes : 7.1

Budget Lotissement « Les Vignes » : Approbation du compte de gestion 2025

M. le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2025 du budget lotissement « Les Vignes » transmis par le receveur municipal. Il invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

CG 2025 Lotissement « Les Vignes »	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	45 734,02	42 900,15	88 634,17
Dépenses	15 450,15	45 734,02	61 184,17
Résultat propre de l'exercice 2025	30 283,87	- 2 833,87	27 450,00
Report de l'exercice 2024	-45 734,02	1 208,99	-44 525,03
Résultat brut de clôture 2025	-15 450,15	-1 624,88	-17 075,03

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2025 du budget lotissement « Les Vignes » établi par le receveur municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant Monsieur le Maire de Dolving dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet <https://www.telerecours.fr/>

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire, Antoine LITTNER

Le secrétaire de séance, Daniel KARL



Conseil municipal de DOLVING
Département de la Moselle
Date de convocation : 05/02/2026
Date d'affichage : 16/02/2026
Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 8
Type de scrutin : ordinaire

Délibération n°2026/01/03

Séance du 12 février 2026
Sous la présidence de Monsieur Antoine LITTNER, Maire

Conseillers présents : M. BECKER Philippe, M. KARL Daniel, M. LILAS Claude, M. PIERRON Emmanuel, M. RISSER Stéphane, Mme SCHERRER Isabelle, Mme SCHROEDER Marie-France, Mme SINTEFF Aurélie.
Conseiller absent : M. GAUTHIER Jérôme.
Secrétaire de séance : M. KARL Daniel.

Délibération n°2026/01/03

Nomenclature Actes : 7.1

Budget Principal : Approbation du compte administratif 2025

M. le Maire soumet au conseil municipal le compte administratif 2025 du budget principal de la commune. En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. LILAS Claude, élu président de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par le maire.

M. LILAS Claude, président de séance donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2025 - Budget Principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	84 441,31	412 425,73	496 867,04
Dépenses	79 055,07	370 297,54	449 352,61
Résultat propre de l'exercice 2025	5 386,24	42 128,19	47 514,43
Report de l'exercice 2024	-21 395,33	118 269,99	96 874,66
Résultat brut de clôture 2025	-16 009,09	160 398,18	144 389,09
Restes à réaliser	- 8 979,00	0,00	- 8 979,00
Résultat net de clôture 2025	-24 988,09	160 398,18	135 410,09

Après avoir entendu en séance le rapport de M. LILAS Claude, président de séance et constatant les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

M. le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le compte administratif 2025 du budget principal de la commune arrêté aux résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant Monsieur le Maire de Dolving dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet <https://www.telerecours.fr/>

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire, Antoine LITTNER

Le secrétaire de séance, Daniel KARL



Conseil municipal de DOLVING
Département de la Moselle
Date de convocation : 05/02/2026
Date d'affichage : 16/02/2026
Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 9
Type de scrutin : ordinaire

Délibération n°2026/01/04

Séance du 12 février 2026
Sous la présidence de Monsieur Antoine LITTNER, Maire

Conseillers présents : M. BECKER Philippe, M. KARL Daniel, M. LILAS Claude, M. PIERRON Emmanuel, M. RISSER Stéphane, Mme SCHERRER Isabelle, Mme SCHROEDER Marie-France, Mme SINTEFF Aurélie.
Conseiller absent : M. GAUTHIER Jérôme.
Secrétaire de séance : M. KARL Daniel.

Délibération n°2026/01/04

Nomenclature Actes : 7.1

Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2025

M. le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2025 du budget principal de la commune transmis par le receveur municipal. Il invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Cg 2025 - Budget Principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	84 441,31	412 425,73	496 867,04
Dépenses	79 055,07	370 297,54	449 352,61
Résultat propre de l'exercice 2025	5 386,24	42 128,19	47 514,43
Report de l'exercice 2024	-21 395,33	118 269,99	96 874,66
Résultat brut de clôture 2025	-16 009,09	160 398,18	144 389,09

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2025 du Budget Principal de la commune établi par le receveur municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant Monsieur le Maire de Dolving dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet <https://www.telerecours.fr/>

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire, Antoine LITTNER

Le secrétaire de séance, Daniel KARL



Conseil municipal de DOLVING

Département de la Moselle

Date de convocation : 05/02/2026

Date d'affichage : 16/02/2026

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 9

Type de scrutin : ordinaire

Délibération n°2026/01/05

Séance du 12 février 2026

Sous la présidence de Monsieur Antoine LITTNER, Maire

Conseillers présents : M. BECKER Philippe, M. KARL Daniel, M. LILAS Claude, M. PIERRON Emmanuel, M. RISSER Stéphane, Mme SCHERRER Isabelle, Mme SCHROEDER Marie-France, Mme SINTEFF Aurélie.

Conseiller absent : M. GAUTHIER Jérôme.

Secrétaire de séance : M. KARL Daniel.

Délibération n°2026/01/05

Nomenclature Actes : 7.1

Budget Principal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 du budget principal, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître en section de fonctionnement un résultat net de clôture de 160 398,18 euros et en section d'investissement un besoin de financement de 24 988,09 euros ; Statuant sur son affectation,

Décide à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- virement au compte 1068 de la section d'investissement	24 988,09 €
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	135 410,09 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant Monsieur le Maire de Dolving dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet <https://www.telerecours.fr/>

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire, Antoine LITTNER

Le secrétaire de séance, Daniel KARL

